



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

schizophrénie

Question écrite n° 11360

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées si, au sein de son ministère, il ne lui serait pas possible de nommer un responsable du secteur psychiatrique qui pourrait travailler, en particulier, en relation avec les associations de familles de malades schizophrènes. Il se trouve en effet que la schizophrénie, maladie terrible, touche 1 % de la population de notre pays, soit 600 000 Français, et que les familles de ces malades ont besoin d'être mieux entourées, de savoir la recherche scientifique soutenue, de voir les malades mieux accompagnés dans la vie et l'opinion publique mieux informée.

Texte de la réponse

La schizophrénie est une pathologie mentale qui concerne environ 1 % de la population française. Le trouble schizophrénique a un retentissement considérable sur la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes ainsi que sur celle de leur famille qui les accompagne tout au long de leur vie et qui peut être amenée à gérer à domicile des situations difficiles. Une enquête récente menée par l'Union nationale des familles et amis des personnes atteintes de troubles psychiques (UNAFAM) démontre que ce retentissement est également présent chez les frères et sœurs des personnes malades. La prise en compte des attentes des familles et le soutien direct qui peut leur être apporté font partie des missions et des préoccupations des professionnels des secteurs de psychiatrie. Les relations des services centraux et déconcentrés du ministère de la santé avec les associations des familles se sont affirmées ces dernières années considérant que les actions en faveur des personnes malades et de leur famille ne pouvaient être définies et mises en oeuvre qu'en partenariat avec leurs représentants. Ces relations passent par l'intégration aux groupes de travail, la consultation, le développement des aides financières aux associations et enfin la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations de la politique de santé mentale. L'amélioration de l'accompagnement des personnes présentant un handicap psychique du fait de leur maladie, qui devrait selon les familles être encore amélioré et développé, est l'une des préoccupations de la réforme de la loi de 1975 sur le handicap. L'amélioration de l'articulation entre les prises en charge sanitaire d'une part et médico-sociale d'autre part, fait partie intégrante de la politique de santé mentale menée par le ministre de la santé afin de répondre aux besoins tant en matière d'alternatives à l'hospitalisation, de logement, de ressources financières nécessaires au développement ou au maintien de l'autonomie des personnes malades. C'est enfin dans le cadre de la promotion de la recherche en santé mentale que la direction générale de la santé a récemment soutenu financièrement la conférence de consensus menée les 22 et 23 février 2003 par la fédération française de psychiatrie (FFP) avec la méthodologie de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) sur « les schizophrénies débutantes : diagnostics et modalités thérapeutiques » afin de faire l'état actuel des recherches en ce domaine, d'en promouvoir le dépistage précoce et une prise en charge adéquate.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11360

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 3 février 2003, page 682

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7332